

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 23 JANVIER 2023 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 19 janvier 2022.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Nathalie REIBEL, Jocelyne SCHIRCH, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

Procurations :

Anne KARABABA donne procuration à Gaston LASTCHA

Chantal SENFT donne procuration à Paul LATSCHA

Adeline SCHWEITZER donne procuration à Vincent SCHWEITZER

Secrétaire de séance : Lannick VIGOUROUX

2023-10 Création d'un poste permanent d'assistante médicale

Le centre de santé est désormais ouvert depuis 2 semaines, et les nombreux appels démontrent, si besoin était, l'attente de la population pour cette structure.

Un médecin généraliste accueille pour l'instant les patients les vendredis et samedis. Cependant, une partie de ses tâches pourraient être accomplies par une aide-soignante, remplissant les fonctions d'assistante médicale.

Des tâches médicales ne nécessitant pas l'expertise du médecin lui seront alors confiées, permettant à ce dernier de se concentrer sur les cas les plus complexes.

Elle sera notamment en charge de :

- La prise de constantes (tension, pesée, taille...)
- La mise à jour du dossier du patient (dépistage, vaccination, ...)
- Le recueil d'informations utiles sur les modes de vie
- La délivrance des tests (ex : angine) et kits de dépistage

- La préparation et aide à la réalisation d'actes techniques (ex : électrocardiogramme, bandages et pansements, ablation de bouchon de cérumen, polygraphie du sommeil, fond d'œil et champ visuel...)
- Aide à la rédaction de certificat MDPH, certificat APA, dossiers trajectoire
- Aide à l'habillage et au déshabillage

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Cependant, Monsieur le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de d'aide-soignant territorial de classe normale ou aide-soignant territorial de classe supérieure relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions d'assistante médicale à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2023.

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 6 ans.

- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif du budget annexe centre de santé 2023.

Fait à Héringue, le 24 janvier 2023
Le maire,

Gaston LATSCHA

